



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 novembre 2021 à 13 h 15 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Louise Boudrias, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de Cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe, ainsi que Martin Beaulieu, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Linda Brouillette, Mathieu Bélanger, Geneviève D'Amours, Catherine Marchand, Yvan Moreau, Mario St-Pierre et Isabelle Veilleux.

Nomination - président et vice-président du conseil municipal

Madame la mairesse France Bélisle ouvre la séance et propose la nomination de monsieur le conseiller Daniel Champagne à titre de président du conseil et de madame la conseillère Caroline Murray à titre de vice-présidente. Ces nominations permettront que monsieur Champagne puisse présider la présente rencontre.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Les membres du conseil sont unanimement en accord avec ces nominations qui seront officialisées à la séance de 19 h ce soir.

À la demande d'un élu, monsieur Champagne et madame Murray font part de leur vision en matière de transparence. Tous les deux mentionnent que la transparence sera une priorité.

Monsieur Champagne explique que la décision de tenir une rencontre à huis-clos relève du comité de l'ordre du jour qui en décide.

Madame la mairesse ajoute qu'elle est préoccupée par les huis-clos et qu'il appartient au CM de décider des orientations en matière de transparence de la Ville.

Monsieur Champagne et madame Murray travailleront de près ensemble pour assurer la présidence du CM.

Monsieur Champagne débute la présidence de la séance.

Il mentionne que les débats doivent demeurer, à tous les égards, respectueux, peu importe l'allégeance politique et qu'il rappellera à l'ordre un contrevenant à cette règle.

Chaque élu bénéficie d'un maximum de trois minutes par intervention.

Il rappelle aux membres du conseil de prendre connaissance du Règlement de régie interne et demande au service du Greffe de le transmettre aux élus par courriel. S'il est nécessaire, ces règles de régie interne seront revues en temps et lieu.

CAUP20211123-P1 ÉTUDE DU BUDGET 2022 - REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN

Madame la mairesse explique que lors de ses rencontres avec les élus, chacun d'eux a manifesté son ouverture à se prévaloir du droit de report du budget en janvier 2022. Elle invite le directeur des finances, monsieur Mario St-Pierre à faire une présentation.

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

L'étude du budget 2022 est prévue du 29 novembre au 3 décembre 2021.

L'adoption du budget et du plan d'investissements – volet maintien (PIVM) est prévue le 20 décembre 2021.

L'administration a élaboré le budget 2022, conformément aux recommandations du Comité d'analyse approfondie du budget (novembre 2018).

À la suite de l'élection du 7 novembre dernier, les nouvelles orientations budgétaires suivantes ont été données :

- Limiter la hausse de taxes pour les opérations à 1,9 %;
- Financer la taxe dédiée à même le budget d'opérations ou via d'autres sources (équivalent à 5,7 M\$);
- Intégrer les nouvelles demandes en améliorations de services et/ou plan d'investissements.

Monsieur St-Pierre présente les points suivants :

- Enjeux reliés à la prochaine étude budgétaire;
- Implications légales et financières d'un report :

Implications légales

➤ *Loi sur les cités et villes (LCV), article 474 :*

- Le conseil doit adopter un budget entre le 15 novembre et le 31 décembre.
- Lors d'une année d'élection générale, période prolongée au 31 janvier de l'année suivante.
- Lorsque le 1^{er} janvier le budget n'est pas adopté, 1/12 de chacun des montants prévus au budget précédent est réputé adopté chaque mois.

➤ *Loi sur les sociétés de transport, article 116 :*

- Si le budget déposé par la STO à la Ville n'est pas adopté par celle-ci au 1^{er} janvier, 1/12 du budget dressé est réputé adopté chaque mois.

Implications financières

➤ **Report de la facturation des comptes de taxes (date d'envoi habituelle: 3 janvier):**

- Perte quotidienne de +/- 13 500 \$ en revenus de placements et d'arrérages soit +/- 650 000 \$ au total:
 - Le financement fera partie de l'analyse dans le cadre de la préparation budgétaire.
 - Aucun impact sur le deuxième versement des taxes prévu le 30 juin (art. 252 LFM).

➤ **La mise en place de nouvelles tarifications ou des nouveaux tarifs est reportée:**

- Incluant la tarification à la STO (entre en application 30 jours après l'adoption de leur budget) soit un impact financier de 75 000 \$.

- Quelques pistes à explorer dans de cadre de la préparation du budget;
- Proposition d'un nouvel échéancier pour l'adoption du budget 2022 et du plan d'investissements - volet maintien :

	ACTIVITÉ	DATE
1.	Formation des élus sur les finances municipales	2 décembre 2021
2.	Étude des prévisions budgétaires 2022 et du PIVM par le comité exécutif	15 décembre 2021
3.	Tournée des caucus – PIVM	16 ou 17 décembre 2021
4.	Adoption d'un budget préliminaire par la STO (pour se conformer à la Loi sur les sociétés de transport).	20 décembre 2021 *
5.	Remise de la documentation à l'ensemble du conseil	22 décembre 2021
6.	Étude des prévisions budgétaires 2022 et du PIVM par le conseil	Du 10 au 14 janvier 2022
7.	Avis publics-adoption du budget 2022 et du PIVM (474.2., au moins 8 jours avant l'adoption)	21 janvier 2022
8.	Avis de motion des règlements - conseil municipal régulier (356., au moins 2 jours avant l'adoption)	25 janvier 2022
9.	Adoption du budget par la STO	27 janvier 2022 *
10.	Adoption du budget 2022 et du PIVM - conseil spécial	31 janvier 2022
11.	Envoi des comptes de taxes	21 février 2022

* À valider avec le nouveau CA de la STO.

RECOMMANDATION :**CP-CE-FIN-16**

Le comité exécutif recommande de reporter l'adoption du budget 2022 et du plan d'investissements - volet maintien au 31 janvier 2022.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Au cours de cette période, les questions et commentaires portent sur les sujets suivants :

- Madame la mairesse mentionne que ce report permettra d'être plus cohérent puisqu'il permettra au Conseil de préparer un programme et ensuite un budget qui en découlera.
- Il n'y aura pas d'impacts sur des projets déjà votés. Il y aura une évaluation des projets prévus depuis longtemps qui sont retardés pour une raison ou une autre comme par exemple l'argent réservé pour le réaménagement du Ruisseau de la brasserie.
- L'objectif n'est pas de diminuer les projets d'infrastructures.
- Il s'agirait d'un report de plus ou moins 50 jours dont l'impact est une perte d'environ 650 000 \$ mais qui pourraient être récupérés par de nouvelles mesures.
- Le PIVM est stable pour cinq ans. Seules les dernières années sont généralement impactées par des imprévus. Le programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend des projets pour trois ans et est adopté tous les ans conformément aux exigences de la loi.
- Le report ne fait pas l'objet d'une décision officielle du CM puisque c'est une compétence du CE. Le CE a pris la décision de reporter l'adoption du budget lors de sa séance spéciale du 19 novembre 2021. Toutefois, madame la mairesse avait discuté de cette possibilité avec chacun des élus lors de rencontres individuelles et souhaitait une discussion et un partage des préoccupations, le cas échéant, en caucus préparatoire aujourd'hui.
- Il n'y a pas d'impact de ce report pour la STO qui adoptera son budget le 20 décembre prochain.
- Les droits de mutations immobilières (DMI) représentent 11 à 12 M\$ des 25 M\$ de surplus de l'année 2020. Le surplus anticipé provenant des DMI pour 2021 devrait être encore plus élevé. Une diminution a été constatée dans les trois derniers mois. Il faut demeurer prudent.
- Le montant de 650 000 \$ en pertes représente environ la moitié en arrérages et la moitié en intérêts.
- Il y a un coût à prendre le temps nécessaire pour préparer un budget qui aura la couleur du nouveau conseil.
- Un montant de 6 M\$ ne sera pas facturé aux citoyens en éliminant la taxe dédiée aux infrastructures.
- Il aurait été difficile de maintenir la date d'adoption du budget tout en demandant à l'administration de faire de nouveaux scénarios.

Monsieur le conseiller Mario Aubé propose l'adoption d'une résolution comme suit :

« Mandater l'administration à procéder à l'analyse d'étaler les paiements de taxes foncières sur trois ou quatre coupons par année afin de donner un peu de répit aux citoyens. »

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Louise Boudrias.

Un vote a lieu.

Vote pour : 19

Vote contre : 1 (monsieur le conseiller Steve Moran)

La résolution est adoptée.

Tous les membres du conseil sont en accord avec la décision prise par le CE de reporter l'adoption du budget en janvier.

CAUP20211123-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 novembre 2021.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne débute le caucus préparatoire en expliquant sommairement les règles qui s'appliquent au caucus préparatoire :

- Les votes ont lieu au CM. Toutefois, pour que le Service du greffe puisse rédiger les résolutions avec les changements, des amendements et sous-amendements peuvent faire l'objet d'un vote en caucus.
- Aucun élu n'est obligé de donner sa position en caucus. Il peut réserver celle-ci pour le CM, en s'abstenant. Toutefois, au CM, aucune abstention n'est permise; le vote étant obligatoire.
- Il peut arriver qu'il y ait des votes en caucus pour donner des mandats à l'administration ou pour connaître une orientation (« vote indicatif »). Dans ce dernier cas, un élu pourra toutefois changer d'idée et voter différemment lors de la séance du conseil.
- Le CCU fait des recommandations au conseil pour différents sujets. Comme le conseil peut suivre ou non ces recommandations, les projets de résolutions sont rédigés pour autoriser les demandes. Un élu qui n'est pas en faveur devra voter contre le projet.
- La greffière nomme un proposeur et un appuyeur pour la plupart des projets de résolution afin d'assurer le déroulement efficace des séances (élu du district où se situe l'objet du projet de la résolution, membre de la commission concernée, etc.). Toutefois, un élu peut demander de retirer son nom, de proposer ou appuyer un projet de résolution. Dans le cas où aucun élu ne souhaite proposer et appuyer un projet, monsieur Champagne le proposera et madame Murray l'appuiera afin que le projet puisse faire l'objet d'un vote. Dans ce cas, tous les membres du conseil pourraient voter contre la résolution et elle serait rejetée.

3.2 Projet numéro 126939 - Dérogations mineures - Construire un bâtiment résidentiel de 31 logements - 66 et 70, rue Hanson - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

En réponse à une question, monsieur Mathieu Bélanger explique que ces dérogations mineures concernent uniquement la rue Hanson où une quinzaine d'arbres en friche arbustive devront être abattus. Quant à la rue Taylor, son réaménagement fera l'objet d'un autre processus.

3.5 Projet numéro 126980 - Usage conditionnel - Construire une habitation multifamiliale isolée de 10 étages comprenant 230 logements - 714, boulevard Saint-Joseph - District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Louise Boudrias (recommandation défavorable du CCU)

En réponse à une question concernant les motifs de la recommandation défavorable du CCU, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin explique que c'est pour une question d'ombrage. Toutefois, aucun commentaire négatif à ce sujet n'a été formulé lors de la consultation publique.

3.10 Projet numéro 127054 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment mixte isolé de 17 étages comportant 163 logements - 700, boulevard du Carrefour - District électoral du Versant - Daniel Champagne

3.11 Projet numéro 127055 - Dérogations mineures - Construire trois bâtiments comportant des logements et des espaces commerciaux - 700, boulevard du Carrefour - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Des préoccupations de nature environnementale sont soulevées quant au revêtement de la toiture qui pourrait ne pas être favorable à la migration des oiseaux, à la possibilité de remplacer le stationnement extérieur par un troisième étage de stationnement intérieur et à la vigilance nécessaire de la part de la Ville afin de conserver le maximum de verdure dans les projets.

3.12 Projet numéro 126549 - Usage conditionnel - Augmenter la hauteur de l'habitation multifamiliale approuvée de 8 à 10 étages - 54-60, rue Dollard-des-Ormeaux / 210, rue Papineau - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

En réponse à une question, monsieur Bélanger explique que ce terrain a fait l'objet d'une opération cadastrale afin de réunir en un seul plusieurs lots. Dans ce cas, la réglementation municipale édicte que la norme la plus restrictive doit s'appliquer. Un usage conditionnel est ainsi nécessaire pour permettre d'augmenter la hauteur de l'immeuble de 8 à 10 étages.

4.4 Projet numéro 127059 - PPCMOI - Autoriser un bâtiment résidentiel de six étages - 16, rue Morin - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

En réponse à une question, monsieur Bélanger explique que le premier PPCMOI déposé était contesté. Le deuxième fut présenté dans le cadre du programme AccèsLogis, ce qui répondait aux préoccupations des citoyens. On ne sait pas encore si le projet sera soustrait au processus d'approbation.

6.4 Projet numéro 127197 - Règlement numéro 504-10-2021 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005, dans le but d'apporter certaines précisions relatives aux dispositions concernant les constructions dangereuses, inachevées, abandonnées ou incendiées, afin d'en améliorer l'application

En réponse à des questions, monsieur Bélanger explique que les sanctions en cas de contravention seront d'abord l'émission d'un avis d'infraction, ensuite un constat et finalement ensuite une poursuite devant un tribunal. Un bâtiment comportant plusieurs logements recevra un seul avis ou constat par immeuble et non pas par logement. Les montants d'infraction ont été fixés en tenant compte de la charge de travail, des coûts engendrés par l'ajout de trois postes d'inspecteur et en comparaison des autres villes.

9.5 Projet numéro 126965 - Renouvellement du mandat de deux membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme

9.6 Projet numéro 126967 - Renouvellement du mandat de deux membres producteurs agricoles au Comité consultatif agricole

En réponse à la suggestion d'attendre la nomination des nouveaux présidents :

Le président sortant du CCU, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin explique que les mandats des deux membres du CCU peuvent être renouvelés pour un second mandat.

Le président sortant du CCA, monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne qu'il est difficile de trouver des producteurs agricoles qui souhaitent être membres du CCA.

20.5 Projet numéro 127150 - Nomination d'un maire suppléant

Madame la conseillère Louise Boudrias sera nommée mairesse suppléante.

20.6 Projet numéro 127152 - Nomination du président du conseil et du vice-président du conseil

Monsieur le conseiller Daniel Champagne sera nommé président.

Madame la conseillère Caroline Murray sera nommée vice-présidente.

20.7 Projet numéro 127156 - Nomination des administrateurs - Société de transport de l'Outaouais

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin sera nommé président de la STO.
Madame la conseillère Bettyna Bélizaire sera nommée vice-présidente.

Pour les commissions, madame la mairesse mentionne que le rapport de l'Institut du Nouveau Monde sera étudié au lac-à-l'épaule des élus la semaine prochaine, après quoi les décisions sur les commissions seront prises.

20.8 Projet numéro 127231 - Modification du calendrier des séances du comité exécutif, du conseil municipal et des réunions du comité plénier pour l'année 2021

Cette modification au calendrier afin de devancer au 14 décembre la séance ordinaire du CM n'aura pas d'impact autre que le report d'un mois des PPCMOI et usages conditionnels.

28.3 Projet numéro 127278 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Mario Aubé sera nommé président.
Monsieur le conseiller Mike Duggan sera nommé vice-président.
Madame la conseillère Caroline Murray sera nommée membre.

28.4 Projet numéro 127280 - Nomination des membres du Comité consultatif agricole

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet sera nommée présidente.
Monsieur le conseiller Jean Lessard sera nommé membre.
Madame la conseillère Anick Des Marais sera nommée membre.

28.5 Projet numéro 127281 - Nomination des membres du Conseil local du patrimoine

Monsieur le conseiller Mario Aubé sera nommé président.
Monsieur le conseiller Mike Duggan sera nommé vice-président.
Madame la conseillère Caroline Murray sera nommée membre.

28.6 Projet numéro 127282 - Nomination des membres du Comité sur les demandes de démolition

Monsieur le conseiller Mario Aubé sera nommé président.
Monsieur le conseiller Mike Duggan sera nommé vice-président.
Madame la conseillère Caroline Murray sera nommée membre.

28.7 Projet numéro 127225 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 905-2021 autorisant une dépense et un emprunt de 852 985 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis 2021-2022

En réponse à une question, monsieur Bélanger mentionne que 35 unités ont fait une demande dans le cadre du programme en 2021. Monsieur Bélanger fera parvenir aux membres du conseil le nombre de demandes qui ont été approuvées ainsi que toutes les enveloppes qui n'ont pas été utilisées depuis des années et si elles peuvent encore être utilisées.

28.16 Correspondance numéro 127261 - Certificat du Service du greffe concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet de règlement 532-4-2021 modifiant le Règlement 532-2020 dans le but d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments de 8 à 10 étages dans la zone Ha-08-098 - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Un membre du CM indique que ce dossier complexe au niveau juridique devra revenir en discussion au CM.

Madame la conseillère Olive Kamanyana déclare un potentiel conflit d'intérêts.

Ajout 28.19 - Conseiller désigné en vertu de l'article 114.5 de la Loi sur les cités et villes

Madame la conseillère Caroline Murray dépose une lettre de la chef d'Action Gatineau madame Maude Marquis-Bissonnette qui désigne monsieur le conseiller Steve Moran à titre de conseiller désigné, en vertu de l'article 114.5 de la Loi *sur les cités et villes*.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 30

M^e Marie-Claude Thibeault
Greffière adjointe
Service du greffe